



Tél. : 01 64 70 51 65

Fax : 01 64 70 51 73

D.R.I.E.E. Ile-De-France  
S.D.D.T.E.  
Courrier arrivé le

0 8 AVR. 2013

Le 3 avril 2013

Le Maire  
À

Madame la Préfète de Seine-et-Marne  
DRIEE Ile de France  
Pôle Evaluation Environnementale et Aménagement des  
Territoires  
Service du Développement Durable, des Territoires et  
des Entreprises  
10 rue Crillon

75194 PARIS CEDEX 4

A l'attention de Mme Ghislaine BORDES

N/Réf : JRD/EB/79.2013Objet : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Madame la Préfète,

Par courrier en date du 11 janvier 2013, nous avons transmis à la DRIEE le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune de Thomery.

Il appartient à l'autorité environnementale, en vertu de l'article R122-17 du Code de l'Environnement, d'apprécier si ce projet nécessite une évaluation environnementale.

En parallèle de ce travail d'élaboration de l'AVAP, la commune a procédé à la transformation de son POS en PLU. Le projet de PLU, arrêté par le conseil municipal le 23 juin 2012, a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Votre réponse du 5 octobre 2012 sera incluse dans les documents qui seront soumis à enquête publique, conjointement à l'enquête publique relative à l'AVAP.

Nous vous informons que la commune a prévu de réaliser cette enquête publique à partir du 13 mai 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de ma considération respectueuse.

J-R. DONATI**Mairie de Thomery**9 rue de la République  
77810 Thomerywww.mairiethomery.com  
mairie.thomery@wanadoo.fr